

p.C.22.50. - DX/ht

Berne, le 23 novembre 1956.

Note pour le Chef du DépartementApprovisionnement de l'Europe
en pétrole.

Dès le début de la crise de Suez, les Gouvernements intéressés et les Compagnies pétrolières se sont consultés sur les mesures de précaution qu'il y aurait lieu de prendre éventuellement afin d'assurer l'approvisionnement de l'Europe en pétrole. Le "Oil Emergency (London) Advisory Committee" (OELAC), formé des principales compagnies pétrolières, se créait à Londres, tandis qu'en Amérique se constituait le "Middle East Emergency Committee" (MEEC). Ces comités ont un caractère privé, mais travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements intéressés.

Naturellement l'OECE s'est aussi occupée de ce problème. En date du 26 octobre 1956, le Conseil, sur proposition du Comité du pétrole, a fait des recommandations aux pays-membres pour qu'ils encouragent la constitution de commissions consultatives du pétrole (OELAC, MEEC); étudient les mesures de restriction à appliquer éventuellement; évitent toute action susceptible de compromettre une utilisation optimum des disponibilités de pétrole et de la capacité de transport. En outre, le Conseil a décidé, à la même date, de donner au Comité du pétrole certaines compétences concernant la distribution du pétrole entre les pays-membres. Dans sa séance du 14 novembre 1956, le Conseil a adopté une résolution selon laquelle le Comité exécutif (présidé par M. le Ministre Bauer), auquel peuvent se joindre tous les pays intéressés qui n'y seraient pas représentés, est chargé d'examiner les répercussions que les difficultés actuelles peuvent avoir sur l'approvisionnement des pays-membres, notamment en charbon, pétrole et autres produits

./.



- 2 -

qui pourraient venir à se raréfier. Il est aussi désigné pour superviser les travaux des comités techniques. Il s'agit donc essentiellement d'une décision cadre, d'une procédure qui pourrait être immédiatement employée lorsque la situation le rendrait nécessaire. Ce sont évidemment les questions relatives à l'approvisionnement en produits pétroliers que le Conseil a essentiellement à l'esprit, tant celles relatives à l'approvisionnement lui-même que les questions de transport, sans oublier les effets que des ventes ou des frais de transport libellés en dollars, plutôt qu'en devises européennes, pourraient avoir sur la balance des paiements de certains membres de l'OECE. A la question de l'approvisionnement en pétrole vient automatiquement s'ajouter celle de l'approvisionnement en charbon, qui est déjà déficient.

Cette deuxième décision a pour but de mettre tout le problème dans les mains d'une instance à un échelon plus élevé et, notamment, de retirer une partie de ses compétences au Comité du pétrole (présidé par un Anglais) pour des raisons non seulement de coordination, mais aussi politiques, ainsi que cela ressort du télégramme de Washington, mentionné ci-après.

A la suite de renseignements recueillis auprès du Département d'Etat sur l'attitude américaine, notre légation à Washington nous a télégraphié, le 16 novembre, ce qui suit:

"Le Gouvernement USA est en principe décidé à faire son possible, d'entente avec les compagnies pétrolières, afin de réduire les difficultés d'approvisionnement en pétrole de l'Europe. Eu égard à la situation politico-militaire délicate au Moyen-Orient, il convient d'adopter une tactique prudente, ayant pour objectif principal de maintenir en exercice le "tap-line" de l'ARAMCO. C'est pourquoi les autorités américaines évitent tout ce qui pourrait brusquer les Etats arabes. Dans ces conditions, le Gouvernement USA estime prématuré de rendre publique sa décision d'aider l'Europe et de mettre en vigueur les dispositions d'exécution. Pour la même raison, le Département d'Etat est intervenu pour que les travaux d'organisation de l'OECE soient retirés au Comité du pétrole, présidé par un Anglais, pour être mis dans les mains du Comité exécutif et de son Président suisse. Aucune décision n'a été encore prise sur le plan interne

./.

- 3 -

concernant les modalités de l'aide des USA. Comme jusqu'ici, la création du "Middle East Emergency Committee", ou d'une organisation semblable, est considérée comme opportune. Le Gouvernement se bornera à donner des directives générales, l'organisation des transports et de la distribution étant laissée aux compagnies pétrolières. Une chose sera décisive: la mise en oeuvre aussi rationnelle que possible des pétroliers, en tenant compte des problèmes techniques aussi bien que financiers. La question de savoir comment les dépenses supplémentaires de dollars résultant de la livraison accrue de pétrole de l'hémisphère occidental seront couvertes, n'a pas encore été élucidée. Quoi qu'il en soit, le plan de financement élaboré avant l'action militaire franco-anglaise ne sera pas mis en vigueur pour l'instant. Les producteurs de la Louisiane et du Texas viennent de décider une légère augmentation de la production pétrolière; il se présente néanmoins des problèmes d'organisation et de prix, difficiles à résoudre, et qui ne pourront être traités efficacement que lorsque l'importance de l'action d'entr'aide sera mieux connue."

Par télégramme du 17 novembre, notre légation à Washington nous a fait savoir que

"l'Ambassade d'Italie l'a informée que les autorités italiennes s'efforçaient actuellement de s'assurer pour l'approvisionnement de l'Europe le pétrole produit par l'ARAMCO au Moyen-Orient, et normalement expédié vers les USA. L'Italie aimerait en acquérir 350'000 tonnes par mois, pour être raffiné et ensuite distribué à ses anciens clients (Suisse, Autriche, Grèce, Turquie, Espagne), sous le contrôle supérieur de l'OECE. Les autorités italiennes ont déjà entrepris des démarches correspondantes auprès du Gouvernement américain et des Gouvernements des pays clients, y compris la Suisse. L'Ambassade suggère que la légation appuie ces démarches à Washington."

L'Ambassadeur d'Italie à Berne a, en effet, rendu visite à M. le Ministre Schaffner dans ce sens et notre légation à Washington a été chargée d'appuyer vigoureusement la demande italienne auprès des autorités

./.

- 4 -

américaines. M. le Ministre Bauer a été invité à intervenir, de son côté, auprès de la délégation italienne à l'OECE pour que les fournitures italiennes de pétrole soient maintenues au niveau des mois écoulés, sous déduction de 10 % au maximum.

Slyant